

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique unique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence territoriale de la Communauté de communes Conflent Canigó, et abrogation des cartes communales

Le public est informé que par arrêté n°175-20 du 29 septembre 2020, le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó a prescrit, au titre du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale et l'abrogation des cartes communales existantes.

L'enquête sera ouverte durant 33 jours consécutifs du **19 octobre 2020 au 20 novembre 2020** inclus.

L'objet de cette procédure, ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, est de doter d'un document d'urbanisme unique aux normes en vigueur (et notamment sur les sujets d'une croissance équilibrée du territoire, du développement économique (y compris agricole), de la préservation de l'environnement, et de la limitation de l'étalement urbain), pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Conflent Canigó, à savoir :

Arboussols, Baillestavy, Campôme, Canaveilles, Casteil, Catllar, Clara-Villerach, Codalet, Conat-Betllans, Corneilla de Conflent, Escaro, Espira de Conflent, Estoher, Eus, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fuilla, Joch, Jujols, Los Masos, Mantet, Marquixanes, Molitg-les-Bains, Mosset, Nohèdes, Nyer, Olette, Oreilla, Prades, Py, Ria-Sirach, Rigarda, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Tarerach, Taurinya, Thuès-entre-Valls, Trévilach, Urbanya, Valmanya, Vernet-les-bains, Villefranche de Conflent, Vinça.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire, personne publique responsable de la procédure, représentée par son Président M. Jean-Louis JALLAT, pourra approuver par délibération le Plan Local d'urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale.

Madame Anne-isabelle PARDINEILLE, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif n°E20000061/34 du 18/09/2020.

Le dossier d'enquête publique, comprenant le projet de PLUi valant SCOT avec son évaluation environnementale, une note sur l'abrogation des cartes communales, une notice explicative, et les avis recueillis dont celui de l'autorité environnementale, sont consultables selon les modalités suivantes :

Un accès numérique. L'ensemble des pièces du dossier sont mises en ligne et accessibles sur un registre dématérialisé disponible directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-conflent-canigo> ou par un lien depuis le site <https://www.conflentcanigo.fr/>.

Le **dossier papier** soumis à enquête publique, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé durant toute la durée de l'enquête **au siège de la Communauté de Communes :**

Château PAMS - Route de Ria -66500 PRADES, du lundi au vendredi, de 9h à 12h, et 14h à 17h

Le dossier de l'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique, accompagné d'une notice explicative et d'un registre d'enquête (au format papier), dans les lieux et aux jours et heures indiqués ci-dessous :

A Vinça – Hôtel de Ville,

17, avenue du Général de Gaulle 66320 VINCA
Du lundi au jeudi, de 7h30 à 12h, de 14h à 17h
Le vendredi, de 7h30 à 12h

A Vernet-les-bains – Hôtel de ville,

Place de l'entente Cordiale 66820 VERNET LES BAINS
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

A Olette – Hôtel de ville,

Avenue du Général de Gaulle 66360 OLETTE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Le jeudi de 14h à 18h

Chacun pourra également adresser par écrit, pendant la durée de l'enquête, ses observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Communauté de communes Conflent Canigó, Elaboration du PLUi valant SCOT- Enquête publique, Route de Ria, 66500 PRADES, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : plui-cc-conflent-canigo@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé dans les meilleurs délais : <https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-conflent-canigo>

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

PRADES (siège de la Communauté de Communes – Route de Ria, sauf le 07/11 à la Mairie annexe)		
Jeudi 29 octobre 2020 de 14h à 17h	Mercredi 04 novembre 2020 de 14h30 à 17h30	Samedi 07 novembre 2020 de 9h00 à 12h00, à la Mairie-annexe de Prades (place de l'église)
Vendredi 13 novembre 2020 de 14h30 à 17h30	Lundi 16 novembre 2020 de 14h30 à 17h30	Vendredi 20 novembre 2020 de 09h00 à 12h00
VINCA (hôtel de ville)	VERNET-LES-BAINS (hôtel de ville)	OLETTE (hôtel de ville)
Mercredi 04 novembre 2020 de 9h à 12h	Vendredi 30 octobre 2020 de 14h30 à 17h	Vendredi 30 octobre 2020 de 9h à 12h
Vendredi 13 novembre 2020 de 09h à 12h	Jeudi 12 novembre 2020 de 9h à 12h	Jeudi 12 novembre 2020 de 14h30 à 17h

Dans le contexte de l'épidémie de Covid19, les mesures sanitaires en vigueur relatives à l'accueil du public devront être respectées, tant pour la consultation du dossier que pour les rencontres avec le commissaire enquêteur. Avec à minima :

-**Port du masque obligatoire (Il n'en sera pas fourni). Port de gants jetables, utilisation de gel hydroalcoolique, ou lavage des mains avant consultation des dossiers ou des registres (du gel sera mis à disposition).** Ne pas se présenter en cas de symptôme de Covid19.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables durant un an au siège de la Communauté de Communes, et à la Préfecture des P-O aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-conflent-canigo>.

Toute personne peut à sa demande, dans les conditions habituelles d'accès aux documents administratifs, obtenir communication du dossier d'enquête publique et toute information, auprès de M. LUBRANO, chargé de mission à la communauté de communes (04.68.05.50.54), dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Président, Jean-Louis JALLAT